



*LE BASSIN DE LA TILLE
UN TERRITOIRE À ENJEUX
SUR LE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE*

*Présentation par Mr Clapé Directeur Régional de
l'Agence de l'Eau RMetC*

DCE et SDAGE



- La DCE (déc 2000): une Directive Européenne qui a pour objectif le bon état de toutes les masses d'eau d'ici 2015 (sauf dérogations argumentées)
- Traduction en droit français avec la LEMA (30/12/2006): Gestion par territoire hydrographique (depuis la loi sur l'eau de 1992)
- Le SDAGE : outil de planification de la politique de l'eau sur chaque bassin (RM). Le SDAGE 2010-2015 vaut plan de gestion et intègre les objectifs de la DCE. Il s'appuie sur un Programme de Mesures opérationnelles.

Un objectif commun



Zone humide



Lac



Rivière



Lagune



Eau côtière



Eau souterraine

Le bon état des eaux



Gestion équilibrée



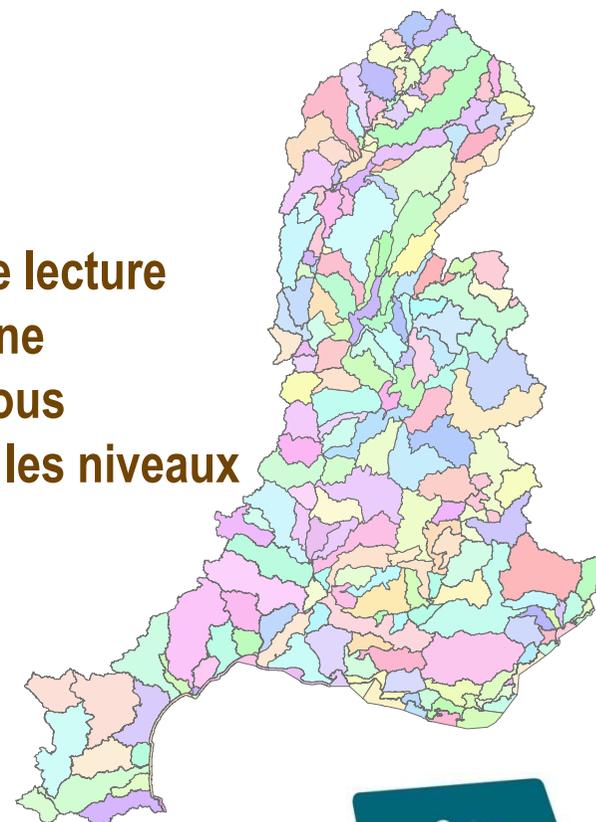
Usages humains
et économiques



Orientations fondamentales du SDAGE

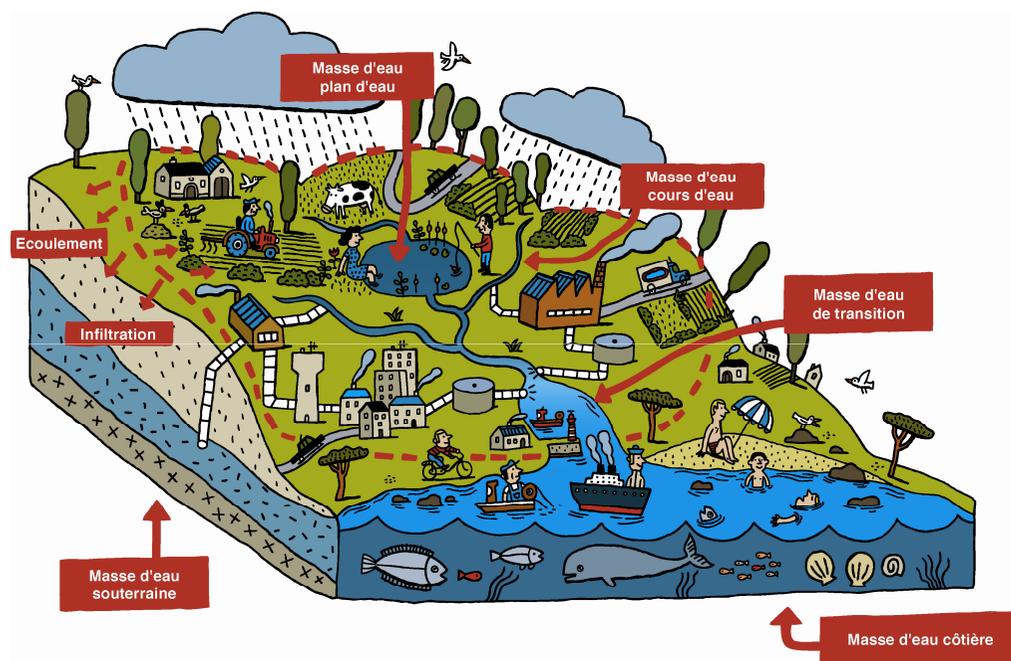
- OF1 - Prévention
- OF2 - Non dégradation
- OF3 - Vision sociale économique
- OF4 - Gestion locale et A du Terr
- OF5 – Pollution : priorité toxiques
- OF6 - Des milieux fonctionnels
- OF7 - Partage de la ressource
- OF8 - Gestion des inondations

**Grille de lecture
commune**
- pour tous
- à tous les niveaux



Le bassin versant

Un territoire pour une gestion globale et cohérente de la ressource en eau



Le bassin versant: une zone géographique à l'intérieur de laquelle les milieux aquatiques sont interdépendant.

- L'eau fait l'objet de **multiples usages** qui dépendent les uns des autres :
 - prélèvements pour la consommation d'eau potable, l'irrigation, les process industriels, la production d'énergie,
 - l'exercice de loisirs liés à l'eau (pêche, sports d'eau vive, nature),
 - réception des pollutions domestiques, industrielles et agricoles.

La démarche de bassin versant



- **SAGE et Contrat de bassin:** des outils locaux de mise en œuvre d'une gestion globale de la ressource en eau
 - **le SAGE** fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau superficielles et souterraines et des écosystèmes aquatiques ainsi que de préservation des zones humides.
 - **Le CONTRAT** est un outil d'intervention à l'échelle de BV donnant lieu à un important programme d'études puis de travaux.
- **SAGE et Contrat sont donc 2 outils complémentaires**, l'un établissant un "projet commun pour l'eau" assorti de règles de gestion, l'autre permettant le financement d'actions (au service de ce projet commun).

Le bassin de la Tille

Un territoire à enjeux



- **Gestion quantitative de la ressource en eau** : déficit quantitatif avéré, prélèvement pour divers usages (AEP, Irrigation, industrie...)
- **Qualité physique des milieux**: à préserver en amont (fortes potentialités) à restaurer à l'aval (fortes dégradations dues à l'artificialisation des milieux)
- **Qualité de la ressource** touchée par des pollutions d'origine diverses: agricole (nitrates, pesticides), urbaine (pluvial, pesticides non agricoles, assainissement...), industrielle
- **Aménagement du territoire**: développement de l'urbanisation en périphérie de Dijon, évolution des cultures irriguées..
- **Inondation**: gestion des ouvrages...

Un SAGE pour le Tille

Ces multiples enjeux ont conduit au classement du bassin de la Tille dans le SDAGE RM comme territoire nécessitant la mise en place d'un SAGE pour atteindre les objectifs fixés par le SDAGE.

Merci de votre attention

Questions ?